

## PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Guichet unique police de l'eau

Direction Départementale des Territoires
BP 596-288 rue Georges Clémenceau, ZI Vaux-le-Pénil - 77005 MELUN CEDEX
Tél.: 01.60.56.72.22. - Fax: 01.60.56.71.00.

## FICHE D'AIDE

Concernant les recommandations relatives aux rejets d'eau de piscines privées à usage familial

La présente fiche a pour but de donner aux particuliers les recommandations de base pour, d'une part concevoir les évacuations de leur piscine, et d'autre part pour vidanger leur installation.

Il est à noter que le règlement d'assainissement de la collectivité peut fixer les prescriptions à respecter pour ce type de rejet. Si tel est le cas, il convient de respecter les règles qui y sont définies.

## 1) Conception des systèmes d'évacuation des piscines.

a) La propriété est raccordable au réseau eaux pluviales et eaux usées

Le système de vidange de la piscine sera raccordé au réseau eaux pluviales de la commune.

Le système de lavage des filtres et autres dispositifs de recyclage seront raccordés au réseau d'eaux usées.

b) La propriété est raccordable à un réseau unitaire

Les eaux de lavage des filtres d'une part et les eaux de vidange de la piscine d'autre part, sont renvoyées vers le réseau public par deux canalisations séparées afin de permettre un raccordement distinct en cas de séparation des réseaux d'assainissement : eaux pluviales et eaux usées.

c) l'éloignement de tout réseau ou l'absence d'exutoire (cours d'eau, fossé) conduit à s'orienter vers un épandage souterrain :

Il sera nécessaire de faire réaliser une étude pédologique de la parcelle concernée si aucun document ne permet d'apprécier la faisabilité d'un épandage souterrain. Cette étude distinguera au besoin les eaux de vidange (qui pourront éventuellement être rejetées au fossé s'il en existe un, sous réserve de l'accord de son propriétaire) des eaux lavage des filtres. Ces dernières seront, après neutralisation, envoyées dans un système d'épandage spécifique ou d'infiltration.